

**Délibération N°18**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	20
VOTANTS :	25

**OBJET :**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°  
3 AU BUDGET 2022.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-deux**

Le **Vingt-Sept Septembre à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 21 Septembre 2022 s'est  
réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance  
ordinaire publique

sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. BODIN. Mme PERICHON. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE (pouvoir du titulaire M.  
POTHIER)
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à M. BODIN
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à M. BOUCHET

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique à l'assemblée que quelques  
virements de crédit s'imposent. Ils visent à réajuster les montants  
inscrits initialement à certains articles comptables, aussi bien en  
section de fonctionnement que d'investissement.

Il les soumet à l'assemblée pour approbation.

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET 2022**

**BUDGET PRINCIPAL N°34000 (n°3) :**

**Section de fonctionnement – Dépenses :**

Rajout de 296 000 € en dépenses à l'article 615221 afin de prendre en compte les travaux de réparation sur les bâtiments occasionnés par l'orage de grêle du 04 juin 2022.

Rajout de 7 000 € en dépenses à l'article 6226 afin de prendre en compte le 1er acompte de la rémunération du cabinet AE CONSULTANTS (expert d'assuré).

Rajout de 26 000 € en dépenses à l'article 739223 afin de prendre en compte le montant définitif du FPIC 2022.

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
615221	Entretien bâtiments publics	10 000,00	+ 296 000,00	306 000,00
6226	Honoraires	3 000,00	+ 7 000,00	10 000,00
739223	FPIC	35 000,00	+ 26 000,00	61 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 329 000,00</b>	

**Section de fonctionnement – Recettes :**

Rajout de 303 000 € en recettes à l'article 7788 afin de prendre en compte la prévision d'indemnisation par l'assurance à 100% pour sinistre lié à l'orage de grêle du 04 juin 2022.

Rajout de 26 000 € en recettes à l'article 73223 afin de prendre en compte le montant définitif du FPIC 2022.

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	+ 303 000,00	303 000,00
73223	FPIC	140 000,00	+ 26 000,00	166 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 329 000,00</b>	

**Section d'investissement – Dépenses :**

Rajout de 3 000 € en dépenses sur le programme n°299 : Équipements TIC 2022, afin de réajuster le montant des crédits pour acheter du matériel reconditionné pour les ateliers numériques.

On ôte 9 000 € en dépenses sur le programme n°303 : Piscine de Lapalisse – terrain de beach volley, car ce programme ne sera pas engagé compte tenu du refus de subvention de l'Agence Nationale du Sport.

Rajout de 35 700 € en dépenses imprévues afin de pouvoir faire face, si besoin, à d'éventuelles dépenses, sans avoir besoin de réunir l'assemblée délibérante.

Le solde à financer (30 000 €) est prélevé sur le programme n°258 : provision.

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
2183 / 299	Équipements TIC 2022	21 000,00	+ 3 000,00	24 000,00
2181 / 303	Piscine de Lapalisse terrain de beach volley	9 000,00	- 9 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues	26 501,74	+ 35 700,00	62 201,74
2313 / 258	Provision	76 432,00	- 30 000,00	46 432,00
<b>TOTAL</b>			<b>- 300,00</b>	

**Section d'investissement – Recettes :**

Rajout de 2 700 € en recettes sur le programme n°299 : Équipements TIC 2022, afin de réajuster le montant des crédits pour intégrer la subvention de l'État pour l'achat de matériel reconditionné pour les ateliers numériques.

On ôte 3 000 € en recettes sur le programme n°303 : Piscine de Lapalisse – terrain de beach volley, car ce programme n'est pas subventionné par l'Agence Nationale du Sport.

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
1311 / 299	Équipements TIC 2022	3 000,00	+ 2 700,00	5 700,00
1321 / 303	Piscine de Lapalisse terrain de beach volley	3 000,00	- 3 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>- 300,00</b>	

**BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME N°39500 (n°1) :****Section de fonctionnement – Dépenses :**

Rajout de 13 750 € en dépenses à l'article 6718 afin de pouvoir reverser au budget général (service animation) le partenariat afférent à l'Embouteillage (*rappel : une grille de partenariat commune Son et Lumière et Embouteillage – de manière à solliciter les entreprises une seule fois – donc la totalité du partenariat encaissé sur le budget Office de Tourisme, puis reversement au budget général de la part concernant l'Embouteillage*).

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
6718	Autres charges exceptionnelles	4 000,00	+ 13 750,00	17 750,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 13 750,00</b>	

**Section de fonctionnement – Recettes :**

Rajout de 13 750 € en recettes à l'article 7788 afin de pouvoir encaisser la part du partenariat afférent à l'Embouteillage.

*Au budget général, les crédits afférents au partenariat Embouteillage ont été inscrit lors du Budget Primitif 2022.*

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	+ 13 750,00	13 750,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 13 750,00</b>	

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CLOS DES ROSIERS N°39900 (n°1) :****Section de fonctionnement – Dépenses :**

Rajout de 2 700 € en dépenses à l'article 6045 afin de prendre en compte les frais relatifs à la modification du règlement du lotissement.

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
6045	Achat d'études et de prestations de services (terrains à aménager)	3 000,00	+ 2 700,00	5 700,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 2 700,00</b>	

**Section de fonctionnement – Recettes :**

Rajout de 2 700 € en recettes à l'article 7588 afin refacturer au futur acheteur les frais relatifs à la modification du règlement du lotissement.

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
7588	Autres produits divers de gestion courante	1 300,00	+ 2 700,00	4 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 2 700,00</b>	

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les virements de crédits présentés et regroupés sous la Décision Modificative N°3 au Budget Primitif 2022.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"~~

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : **29 SEP. 2022**  
Publié ou Notifié  
le : **28 SEP. 2022**  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"~~